

Pratiquer le compostage

Le compostage permet de réduire considérablement la quantité de déchets produits sur le territoire. En maison ou en appartement, comment composter?



Accédez aux informations et conseils liés à la gestion, au tri et à la réduction des déchets avec l'application ***Mon service déchets***.

Si vous ne possédez pas de smartphone, vous disposez également du **site internet dédié au territoire de Limoges Métropole** (<https://www.monservicedechet.com>).

Pourquoi faire du compost?

«Près de 100kg de déchets par an et par habitant sont déviés des circuits de collecte grâce au compostage.»

Que vous ayez un jardin ou pas, vous pouvez pratiquer le compostage! Facile et bon pour la planète, le compostage vous permet de **transformer vos déchets organiques en compost**. Ainsi, vos épluchures de fruits et légumes, tontes de pelouse, feuilles mortes et autres déchets organiques vous rapportent des bénéfices 100% naturels. Alors au lieu de mettre à tort pratiquer le compostage ?

Quels déchets composter?

Les déchets compostables

Il est parfois difficile de savoir quoi mettre dans son composteur à part les épluchures de fruits et légumes. Voici l'intégralité des déchets compostables :

- Épluchures de fruits et légumes ;
- Restes de repas ;
- Coquilles d'œufs ;
- Pain ;
- Marc de café et son filtre, sachet de thé, essuie-tout ;
- Tonte, petites branches, feuilles mortes, copeaux de bois
- Viande, poisson, os et arêtes*

*déconseillé dans un composteur mais autorisé dans les bornes biodéchets

Les déchets non compostables

D'autre part, parfois certains déchets mettent le doute. Faut-il les mettre dans le composteur? Vous trouverez ci-dessous la liste des déchets non compostables.

- Huiles de friture ;
- Grosses branches ;
- Terre, sable, cendre de cheminée ;
- Plante malade, herbe en graine ;
- Matières non dégradables (plastique, verre, conserves...)

Comment bien composter?

Pour être sûr de bien composter, il suffit de respecter 3 règles d'or.

- **Mélan gez des déchets organiques variés (secs et humides).** Un déchet seul, comme du gazon, aura tendance à pourrir, c'est pourquoi il faut l'associer à d'autres déchets organiques secs (feuilles mortes, copeaux de bois, coquilles d'œufs, etc.).
- **Aérez et remuez le mélange régulièrement.** Grâce à cette pratique, vous allez obtenir un compost homogène.
- **Surveillez l'humidité.** Par le biais de cette vigilance, vous vous assurez d'une bonne activité des micro-organismes présents dans le compost.

Au bout de 8 mois environ, vous obtenez du compost, un engrais naturel, que vous pouvez étaler en surface ou incorporer au sol, de manière plus ou moins concentrée selon les besoins du compostage.

Des composteurs gratuits grâce à Limoges Métropole



Composteur en plastique gratuit

Chaque foyer du territoire de la Communauté Urbaine peut bénéficier d'un composteur gratuit en plastique recyclé

Afin de satisfaire vos besoins, Limoges Métropole vous propose 3 modèles de composteurs :

> 295L, pour les jardins allant jusqu'à 300-400m²

> 440L, pour les jardins d'environ 500m²

> 830L, pour les jardins de 800 à 900m²

La Communauté Urbaine vous propose également un bioseau de 7L, afin de transporter vos déchets organiques de votre cuisine jusqu'à votre composteur.



Pour récupérer votre composteur, il suffit de venir à la **Direction Prévention et Gestion des Déchets, 71 rue de Néon à Limoges**, du lundi au vendredi d'une heure à l'autre, avec une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La livraison à domicile est également possible sur simple appel téléphonique : 05 55 45 79 30.

Pour vérifier l'état du stock de composteur avant de vous déplacer, n'hésitez pas à nous contacter également.

Composteur en bois financé à hauteur de 30%

Si vous préférez acheter un composteur en bois, Limoges Métropole vous le rembourse à hauteur de 30% du montant d'achat

› sur présentation de la facture, avec un plafond de 60€. À noter: ce remboursement est disponible seulement une fois par foyer, à condition de ne pas avoir déjà bénéficié d'un composteur gratuit et d'av



[Aides financières pour le remboursement de votre composteur en bois : remplissez votre convention d'aides financières](#)

Comment composter quand on vit dans un appartement ?

Même en vivant dans un immeuble, il est possible de composter. Il existe trois solutions en fonction de votre lieu d'habitation.

Je vis dans un appartement et mon immeuble dispose d'espaces verts





Vous pouvez faire une demande de composteur gratuit en pied d'immeuble à la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole au 05 55 45 79 30. Ce votre syndic.

Je vis dans un appartement et mon immeuble ne dispose pas d'espaces verts



Limoges Métropole a la solution pour vous! En effet, le **compostage de quartier** se développe sur le territoire de la Communauté Urbaine. Ainsi, **plusieurs sites de compostage ont été rendez-vous à Limoges aux endroits suivants :**

- Place Lucien Berdase, à côté du Théâtre de l'Union ;
- Jardin d'Orsay ;
- Rue François Mitterrand, au niveau de l'espace vert, à côté de la faculté de droit ;
- Parc de l'Auzette ;
- Jardin de Nazareth ;
- Angle de l'Impasse Montplaisir et de l'avenue Locarno
- Angle de la rue Chamberland et de l'avenue Albert Thomas

Utilisez notre carte interactive ci-dessous pour localiser un composteur de quartier près de chez vous (carrés jaune).

Ces composteurs publics sont destinés à recevoir uniquement des biodéchets de cuisine et sont réservés aux habitants de ces quartiers qui n'ont pas d'espaces verts au pied de leur bâtiment.



Contactez la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole pour connaître les modalités d'accès aux composteurs publics.

Bornes Biodéchets !

Vous habitez dans l'intraboulevard de Limoges ou dans les centres-bourgs de Couzeix, Feytiat, Isle, Le-Palais-sur-Vienne et Panazol ?



Participez au tri des biodéchets !

Retrouvez sur la carte ci dessous les bornes biodéchets proches de chez vous ! Les bornes sont réservées aux habitants de l'intraboulevard de Limoges, de Couzeix, Feytiat, Isle, Pan

Pour récupérer votre kit d'accès aux bornes biodéchets (bioseau, badge d'accès, sacs papier), pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de : suivants :

➤ La Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole, 71 rue de Nesson à Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,

➤ Siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy à Limoges du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La livraison à domicile est également possible en vous rendant au lien suivant : Demande - Mon service déchet (https://m365.eu.vadessecure.com/safeproxy/v4?f=SByRXUgjaChocbkp821xop-1ueMSQDB0kRmOYTBeXivCRPj4DELJ0dOUu_w3pDfI21ycNr3eyFkDHSToKi4OYw&i=_cxRbGIKgyPW-DIS0AnC0zIV1zsPbqoa5MJD31v4PtJFy4nTa14zeX39Nvp1-ym8dolcjnGj4sIhVxp3J9TQ&k=N2vJ&r=4dXsa4UXLOUAgqvRvR0Lzbq195nIxBzWNeD9N7XKoS9p20U06bQ5VbEK4pKKYFZN42EwuZPA7eLFceKSvMZ4fnQ&s=2b62afc1104ec331854621393c6e07387fa94310f7c3b7aa77250cametropole%2Ffaire-une-demande%2F%3FinseeCode%3D87085)

Pour vous recharger en sacs papier kraft uniquement, vous pouvez vous rendre, muni de votre badge d'accès aux bornes biodéchets, d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domi

➤ La Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole, 71 rue de Nesson à Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,

➤ Siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy à Limoges du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,

➤ Antenne mairie Limoges Grand Centre, 19 place de la République à Limoges, le lundi de 13h30 à 17h et du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, (réservé aux habitants de la commune d

- Mairie d'Isle, 15 rue Joseph Cazautets à Isle : le lundi sans interruption de 8h45 à 18h, du mardi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 18h, le vendredi sans interruption de 8h45 à 17h, (réservé aux habitants de la commune de Limoges Métropole),
- Centre Technique Municipal, 16 avenue Pierre Cot à Panazol, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, (réservé aux habitants de la commune de Panazol),
- Mairie de Feytiat, Place de Leun à Feytiat du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (réservé aux habitants de la commune de Feytiat),
- Mairie du Palais sur Vienne, 20 rue Jules Ferry au Palais sur Vienne, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (réservé aux habitants de la commune du Palais sur Vienne),
- Services techniques de la mairie de Couzeix, avenue Maryse Bastié à Couzeix, du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 (réservé aux habitants de la commune de Couzeix).

La livraison à domicile est également possible en vous rendant au lien suivant : [Demande - Mon service déchet](https://m365.eu.vadeseccure.com/safeproxy/v4?f=SByRXUgjaCbocbkp821xop-1ueMSQDBOkRmOYTBeXivCRPj4DELjOd0Uu_w3pDfI21ycNr3eyFkDHSToKi4OYw&i=_cxRbGIKgyPW-DIS0AnC0zIV1zsPbqoa5MJD31v4PtJFy4nTa14zeX39Nvp-1-ym8dolcjnGj4slhVyxp3J9TQ&k=N2vJ&r=4dXsa4UXLOUAgvRvR0Lzbq195nlxBzWNeD9N7XKoS9p20U06bQ5VbEK4pKKYFZN42EwuZPA7eLFceKSvMZ4fnQ&s=2b62afc1104ec331854621393c6e07387fa94310f7c3b7aaf77250cametropole%2Ffaire-une-demande%2F%3FinseeCode%3D87085) ([https://m365.eu.vadeseccure.com/safeproxy/v4?f=SByRXUgjaCbocbkp821xop-1ueMSQDBOkRmOYTBeXivCRPj4DELjOd0Uu_w3pDfI21ycNr3eyFkDHSToKi4OYw&i=_cxRbGIKgyPW-DIS0AnC0zIV1zsPbqoa5MJD31v4PtJFy4nTa14zeX39Nvp-1-ym8dolcjnGj4slhVyxp3J9TQ&k=N2vJ&r=4dXsa4UXLOUAgvRvR0Lzbq195nlxBzWNeD9N7XKoS9p20U06bQ5VbEK4pKKYFZN42EwuZPA7eLFceKSvMZ4fnQ&s=2b62afc1104ec331854621393c6e07387fa94310f7c3b7aaf77250cametropole%2Ffaire-une-demande%2F%3FinseeCode%3D87085">https://m365.eu.vadeseccure.com/safeproxy/v4?f=SByRXUgjaCbocbkp821xop-1ueMSQDBOkRmOYTBeXivCRPj4DELjOd0Uu_w3pDfI21ycNr3eyFkDHSToKi4OYw&i=_cxRbGIKgyPW-DIS0AnC0zIV1zsPbqoa5MJD31v4PtJFy4nTa14zeX39Nvp-1-ym8dolcjnGj4slhVyxp3J9TQ&k=N2vJ&r=4dXsa4UXLOUAgvRvR0Lzbq195nlxBzWNeD9N7XKoS9p20U06bQ5VbEK4pKKYFZN42EwuZPA7eLFceKSvMZ4fnQ&s=2b62afc1104ec331854621393c6e07387fa94310f7c3b7aaf77250cametropole%2Ffaire-une-demande%2F%3FinseeCode%3D87085](https://m365.eu.vadeseccure.com/safeproxy/v4?f=SByRXUgjaCbocbkp821xop-1ueMSQDBOkRmOYTBeXivCRPj4DELjOd0Uu_w3pDfI21ycNr3eyFkDHSToKi4OYw&i=_cxRbGIKgyPW-DIS0AnC0zIV1zsPbqoa5MJD31v4PtJFy4nTa14zeX39Nvp-1-ym8dolcjnGj4slhVyxp3J9TQ&k=N2vJ&r=4dXsa4UXLOUAgvRvR0Lzbq195nlxBzWNeD9N7XKoS9p20U06bQ5VbEK4pKKYFZN42EwuZPA7eLFceKSvMZ4fnQ&s=2b62afc1104ec331854621393c6e07387fa94310f7c3b7aaf77250cametropole%2Ffaire-une-demande%2F%3FinseeCode%3D87085))

En savoir plus

Retrouvez sur la carte interactive les composteurs de quartier et les bornes biodéchets de Limoges Métropole.



Je n'ai pas accès à un espace vert, je choisis le lombri-compostage





Dernière solution : le **lombicompostage**. Il s'agit d'une **solution écologique adaptée aux besoins des citadins** qui, comme vous, n'ont pas accès à un espace vert en bas de chez eux. de terre dans le lombicomposteur, puis vous mettez vos déchets de cuisine dedans. Les vers présents dans le lombri-composteur vont se nourrir de vos déchets et au bout de 3 mois vous pouvez obtenir un lombri-composteur à **45€** ou vous faire **rembourser** votre achat sur présentation d'une facture. Vous pouvez également le **construire vous-même** à l'aide de b
Les lombri-composteurs de Limoges Métropole permettent d'économiser environ 40kg de déchets par an et par personne !



Pour demander votre lombri-composteur veuillez appeler la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole au **05 55 45** directement sur place au 71 rue de Néon à Limoges.